

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

### Décision du 26 octobre 2011 portant délégation de signature du directeur général de l'aviation civile en matière de titres exécutoires

NOR : DEVA1129789S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,  
Vu le décret du 6 mai 2005 modifié autorisant le directeur général à déléguer sa signature ;  
Vu le décret du 5 octobre 2007 portant nomination du directeur général de l'aviation civile ;  
Vu la décision du 12 octobre 2007 portant délégation de signature du directeur général de l'aviation civile en matière de titres exécutoires, modifiée par la décision du 26 avril 2011,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le second alinéa de l'article 3 de la décision du 12 octobre 2007 susvisée est ainsi rédigé :  
« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bassot (Philippe), la délégation prévue à l'alinéa précédent est exercée par M. Choisselet (Frédéric), inspecteur des impôts, dans la limite de cent cinquante mille euros. »

#### Article 2

L'article 4 de la décision du 12 octobre 2007 susvisée est ainsi rédigé :  
« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massé (Francis) et de Mme Desjardins (Michelle), délégation est donnée à M. Soler (Christian), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les titres exécutoires d'un montant inférieur à un million d'euros et relatifs à la taxe d'aéroport et à la taxe sur les nuisances sonores aériennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Soler (Christian), la délégation prévue à l'alinéa précédent est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Sédano (Michèle), inspectrice des impôts. »

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 26 octobre 2011.

*Le directeur général de l'aviation civile,*  
P. GANDIL